



Les baccalauréats général et technologique

INFOGRAPHIE
INTERACTIVE ↗



Les modalités d'évaluations

Télécharger l'infographie présentant
la répartition de la note finale ↗

Les épreuves terminales en voies générale ↗ et technologique ↗ (60 %)

En première (épreuves anticipées)

- Français (écrit + oral)
- **Mathématiques ↗** (écrit)
à partir de 2025-2026 (pour la
session 2027 du baccalauréat)

En terminale (épreuves finales)

- Philosophie (écrit)
- 2 spécialités (écrit)
- **Grand oral ↗** (oral)

Le **contrôle continu** ↗ (40 %)

- Prise en compte des moyennes annuelles¹ dans :
 - le **tronc commun (hors français et philosophie)**
 - l'**enseignement de spécialité non poursuivi en terminale**
 - les **enseignements optionnels (ajoutés en complément des 40%)**
- L'organisation du contrôle continu est encadrée par le **projet d'évaluation ↗ de l'établissement**.

1. Les **candidats individuels ↗** passent des évaluations ponctuelles dont les notes sont prises en compte au titre du contrôle continu.

Les modalités d'évaluations particulières en contrôle continu

Enseignement scientifique (1^{re} générale)

Pour les élèves sans spécialité « mathématiques » : la moyenne obtenue dans l'enseignement de **mathématiques spécifiques** est comptabilisée à hauteur de **40 %** de la moyenne annuelle en enseignement scientifique.

EPS

Évaluée en **contrôle en cours de formation (CCF)** en terminale. Basée sur 3 **APSA** (activité physique, sportive et artistique) issues de 3 champs d'apprentissage différents.

Enseignement moral et civique (EMC)

18h annuelles, selon la programmation de l'établissement (sur l'année ou sur une période). Moyenne annuelle sur au moins **3 notes par élève et par an**.

Langues vivantes (A, B, C)

Évaluées selon le **CECRL** (contrôle continu + attestation). Attestation de langues vivantes délivrée pour **LV A et B** à tous les candidats au bac.

Que garantit le baccalauréat ?

Un niveau de **connaissances** et de **compétences** acquis durant les deux années du cycle terminal (**voie générale ↗** ou **voie technologique ↗**), notamment dans la perspective de la **poursuite d'études ↗**.

Les évaluations spécifiques liées aux sections linguistiques

SELO (Sections européennes ou de langues orientales) et DNL (Disciplines non linguistiques) ↗

- Évaluation spécifique (oral : 80% + note de scolarité : 20%).
- Moyenne de la langue concernée sur le cycle terminal (pour SELO uniquement).

Baccalauréats binationaux ↗

- 2 évaluations spécifiques (langue + DNL).

Baccalauréat français international (BFI) ↗

- 3 à 4 évaluations spécifiques (approfondissement culturel et linguistique, connaissance du monde, DNL1, DNL2 facultative).

Pour en savoir plus : télécharger
le **mémento sur les modalités de
l'évaluation en cycle terminal
général et technologique** ↗